

Scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap en France

Scolarisation en milieu ordinaire (Ministère de l'Éducation Nationale)			Etablissement et Service Spécialisé (Ministère des solidarités et de la Santé)	Scolarisation partagée	Milieu socio-éducatif	Milieu sanitaire	
Classe ordinaire	Dispositif ULIS	Unités d'Enseignement Externalisées					
1 ^{er} Degré	L'élève est scolarisé dans sa classe avec les autres élèves. Si besoin, il peut bénéficier d'adaptations, d'aménagements pédagogiques, d'une aide humaine (AESH) ou matérielle (ordinateur...)	L'élève, tout en ayant une classe de référence, bénéficie d'un dispositif pour élèves en situation de handicap de l'établissement. - TFC : troubles des fonctions cognitives - TSLA : troubles spécifiques du langage et des apprentissages - TED : troubles envahissants du développement - TFM : troubles des fonctions motrices - TFA : troubles de la fonction auditive - TFV : troubles de la fonction visuelle - TMA : troubles multiples associés	L'élève est initialement inscrit dans un établissement spécialisé et va intégrer une UEE en milieu ordinaire selon son âge (en école, collège ou lycée). L'établissement spécialisé assure un accompagnement éducatif et thérapeutique.	ESMS Etablissements : - IME - DITEP - IEM Services : - CAMPS - SSEFS - SAAAS - SESSAD - CMPP	L'élève est scolarisé dans une Unité d'Enseignement (U.E) de l'établissement spécialisé, ainsi qu'en milieu ordinaire (temps partagé selon son PPS).	Ministère des Affaires Sociales : - ASE (Foyer de l'Enfance, mesures de protection...) - MECSO Ministère de la Justice : - SEAT - CAE - CER - CEF	Secteur Sanitaire - Centre hospitalier - service de pédiatrie - MECSA - CMP / CTEA - Centre de Réadaptation Fonctionnelle - Service de Prévention et de Cure
		Mêmes dispositifs ULIS en collège et lycée (général, technologique ou professionnel)					
2 nd Degré	Universités, Grandes écoles, Centre de Formation des Apprentis (CFA)						
Ens supérieur							

→ Poursuite du parcours : Monde du travail -> Entreprises/collectivités/associations du milieu ordinaire de travail, Entreprises Adaptées (EA), Etablissements d'Aides et Services par le Travail (ESAT)